



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE - CONVOCATION (Publication dans le journal officiel du jeudi 16 janvier 2020)

ALLE : assemblée communale ordinaire, mardi 28 janvier 2020, à 20h15 à la salle des fêtes (Route de Porrentruy) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2019
2. Discuter et adopter le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée		
	2020	2019
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des chiens	Fr. 50.– par animal	Fr. 50.– par animal
Eau potable	Fr. 2.00/m ³ + TVA	Fr. 2.00/m ³ + TVA
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--	Fr. 100.--
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	Fr. 2.00/m ³ + TVA	Fr. 2.00/m ³ + TVA
Epuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--	Fr. 100.--

Le document budgétaire dans son intégralité est disponible auprès de la recette communale, dès réception du présent tout-ménage.

Les investissements sont les suivants :

Fr. 55'000.— pour la réfection du chemin Sur Roté

Fr. 130'000.— pour le réseau d'eau en lien avec la plateforme de transbordement CJ à la Route de Miécourt

Fr. 10'000.— pour l'optimisation du réseau d'eau

Fr. 130'000.— pour la réfection du mur du cimetière, côté ouest

Fr. 12'000.— pour analyse énergétique et projet d'étude de la salle des fêtes

ESSAI DES SIRÈNES DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

L'Office fédéral de la protection de la population a fixé l'essai annuel des sirènes au mercredi 5 février 2020.

1^{er} essai : 13h30 déclenchement à distance

2^{ème} essai : 13h45 déclenchement manuel par le responsable communal

Signal à déclencher : alarme générale (son oscillant continu) 1 seul et unique cycle (1 cycle correspond à un signal de 1' puis dans les 5' qui suivent un second signal de 1')

ÉLECTION CANTONALE ET VOTATION FÉDÉRALE DU 9 FÉVRIER 2020

Pour les scrutins précités, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

- samedi 8 février 2020, de 18 h 00 à 19 h 00

- dimanche 9 février 2020, de 10 h 00 à 12 h 00

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote, qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la/les carte-s de légitimation. Il la/les glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

La/les carte-s de légitimation doit/doivent être signée-s, autant pour les votes envoyés par voie postale que pour ceux déposés dans la boîte aux lettres de la mairie ou au guichet du secrétariat communal.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 7 février 2020 à 17h00).

Votes sous enveloppe – Traitement

Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le samedi 8 février 2020 à 19h00.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

**Budget de fonctionnement par nature
2020**

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	775'300.00	130'000.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS – DEFENSE	175'200.00	125'900.00
2	FORMATION	2'376'487.00	25'500.00
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	82'512.00	
4	SANTE	11'000.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE	2'112'815.00	726'160.00
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	685'054.00	100'300.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	983'900.00	949'900.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	143'400.00	122'420.00
9	FINANCES – IMPÔTS	401'400.00	5'583'850.00
TOTAL :		7'747'068.00	7'764'030.00

Excédent de revenu 16'962.00

**Budget d'investissement par nature
2020**

Compte	Libellé	Charges	Produits
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	55'000.00	55'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	270'000.00	270'000.00
9	FINANCES – IMPÔTS	12'000.00	12'000.00
TOTAL :		337'000.00	337'000.00